

*a.* Le corps d'appareil est constitué par un boîtier pourvu d'une fenêtre d'exposition située entre deux logements pour les bobines du film, boîtier présentant un compteur des vues déjà exposées et éventuellement un bouton de rappel du film, ledit boîtier étant susceptible d'être assemblé avec un couvercle qui forme la partie supérieure de l'appareil et qui est solidaire d'une plaque porteuse de l'objectif, associé à son diaphragme et son obturateur, ledit couvercle contenant un mécanisme d'avancement du film et d'armement de l'obturateur, un élément compteur et au moins un viseur;

*b.* La fenêtre d'exposition est associée à des volets mobiles articulés manœuvrés de l'extérieur et destinés à faire varier le format de la fenêtre;

*c.* Le mécanisme d'armement et d'avance du film est manœuvré par un levier dont la course est limitée par une butée à position variable, cette

butée étant manœuvrée par un mécanisme de liaison avec la commande des volets;

*d.* Des volets réducteurs du format du viseur de champ sont manœuvrés en même temps que les volets de la fenêtre d'exposition;

*e.* L'appareil comporte un viseur posemètre associé au viseur de cadrage et ce viseur contient un coin optique face auquel défile une bande transparente manœuvrée par la commande de diaphragme, ladite bande portant des chiffres indicatifs du choix des vitesses d'obturation;

*f.* Le coin optique est à transparence variable;

*g.* Le coin optique est un élément polarisant et la bande constitue un polarisateur complémentaire.

FRÉDÉRIC KAFTANSKI.

Par procuration :

MASSALSKI et BARNAY.